

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
18.11.2022
Date de publication :

1 / 12 / 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	26
Titulaires	24
Suppléants	2
Pouvoirs	6
Votants	32
19h07 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	+1
Votants	34
19h22 arrivée titulaire	+1
Votants	35
Quorum	20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (arrivée à 19h22), MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE (arrivée à 19h07), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Florence SERANDOUR, MM. Eric MARGERIE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Laurent DECLERCK, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Régine ENEE), Alain PORQUET (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL, Mme Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence GUERIN

N° 2022 / 161

Objet :

MOBILITES

**Approbation du
schéma directeur
cyclable**

Lancé en décembre 2021, le schéma directeur cyclable est un document stratégique de référence et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire à horizon 2037. Il sera annexé au PLUi actuellement en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, a été initiée, en lien étroit avec les communes, les partenaires publics, les administrés et les associations, une démarche d'étude visant : à établir un diagnostic de l'existant (réseau cyclable, discontinuités, points durs...), un recensement des attentes (enquête en ligne (plus de 400 réponses) et entretiens individuels...), à créer un réseau cyclable continu, maillé, sécurisé et homogène, dans les zones rurales-périurbaines et autour des principales polarités de déplacements (ateliers participatifs de production).

Cette démarche globale d'étude, a donné lieu depuis juin 2022 à de nombreux échanges avec les maires et les membres du copil mobilité où chaque liaison a fait l'objet d'une étude minutieuse, aboutissant sur un plan cyclable cohérent d'environ 71 km de linéaire au total dont 62 km sont à aménager.

Le 12 octobre, les maires et les membres du copil réunis en comité technique ont pu réexaminer l'ensemble des cartes d'itinéraires cyclables, d'aménagements et de

priorisations (programme des travaux). Puis, les cartographies prenant en compte les différentes remarques ont été mises à jour et envoyées aux maires pour une ultime validation. Ce schéma cyclable validé a été présenté à la commission mobilité le 26 octobre 2022.

Il convient aujourd'hui que le conseil communautaire valide le schéma directeur cyclable de Valès dunes (annexé à la délibération) qui contribuera à favoriser et sécuriser les déplacements à vélo, généraliser la mobilité active pour les déplacements courts, améliorer les conditions de rabattement vers les pôles urbains, faciliter le rabattement à vélo vers les gares et l'intermodalité vélo-train, garantir les connexions cyclables avec le réseau structurant du Département et des EPCI voisins, proposer des services aux cyclistes et sensibiliser les automobilistes au partage de la voirie, etc.

Ce document sans contrainte juridique est évolutif, il pourra être adapté en fonction des opportunités de financement, foncières et des contraintes budgétaires.

Le schéma est présenté en séance par Pablo CARRERAS, du cabinet CODRA.

19h22 : Arrivée de Nathaly MONROCQ

M. DELIVET indique que les travaux envisagés sur la route entre Argences et Vimont est classée en voie verte, alors que le Conseil départemental vient d'y faire une piste cyclable.

M. CARRERAS indique que le classement en voie verte signifie que la voie est distinguée de la route, quel que soit le revêtement. Une voie verte peut être empruntée par les piétons, pour des modes actifs de déplacement.

Mme de GIBON demande la raison pour laquelle la liaison vers Valambray est en deux phases.

M. CARRERAS indique que les réflexions autour des aménagements de la rue Pakoslaw à Moulton ont repoussé la phase de réalisation de ce tronçon, d'où les deux phases.

M. LEMONNIER demande le tracé exact sur la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet.

M. CARRERAS précise que la partie urbanisée en agglomération sera en piste cyclable puis en dehors, en voie partagée.

M. DUVAL voudrait signaler quelques erreurs ou interrogations dans le document final :

- Page 9 : il y a 2 fois le même paragraphe ;
- Page 16 : à la fin du 3^{ème} paragraphe, le mot « grâce » est en trop ;
- Page 35 : utilisation de l'expression « ville des courtes distances ».

Il est précisé que ce terme est utilisé dans le SCoT de Caen Métropole.

- Pages 38 & 39 : erreur sur la carte, avec le mauvais placement de Moulton.

Il est précisé que ces cartes ont été réalisées par Caen Normandie Métropole.

- Page 103 : il est indiqué que CDC sera maître d'ouvrage sur les routes départementales car compétente en matière de voiries.

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage sur les routes départementales est liée à la compétence pistes cyclables de la CDC et non voiries.

Mme de GIBON demande des précisions sur la démarche, notamment de confirmer le fait que le vote de ce soir se limite au schéma, les programmes annuels étant voté plus tard.

M. CARRERAS indique que les modalités de mise à œuvre seront votées plus tard. Il faut pour le moment uniquement acter le schéma pour obtenir les subventions futures. Ce schéma n'est pour autant pas réglementaire.

M. le Président indique que ce schéma reprend le même principe que pour le diagnostic de l'assainissement collectif.

Vu la délibération 2021-44 en date du 18 mars 2021 par laquelle la Communauté de communes Val ès dunes a pris la compétence « organisation de la mobilité » afin d'élaborer à l'échelle du territoire un schéma directeur cyclable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Valide le schéma directeur cyclable tel qu'annexé à la délibération.

M. le Président remercie M. CARRERAS pour son intervention.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Florence GUERIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL

